

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le 15/12/2023

ID : 029-212900112-20231214-DELIB202335-BF



2023/35

## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi treize décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Bohars, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Armel GOURVIL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Présents : 16

Votants : 19

Procurations : 3

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 décembre 2023

Etaient présents : Armel GOURVIL, Thomas PLUVINAGE, Pascale ALBERT, Maurice JOLY, Sylvie BOTTA-LE ROY, Jean-Yves TREBAOL, Bruno DUTERTRE, Jean-Yves L'HOSTIS, Yann LE GALL, Raymond LE GOUËFF, Gérald TASSET, Christine BUGNY-BRAILLY, Aurélie STEPHAN, Anne-Lise GOURIOU, Catherine PREMEL-CABIC, Chantal VAUTRIN ;

Absentes excusées et représentées : Eléonore KERMARREC (pouvoir à Catherine PREMEL-CABIC), Myriam BOUGARAN (pouvoir à Pascale ALBERT), Elise CADOUR (pouvoir à Anne-Lise GOURIOU) ;

A été élue secrétaire de séance : Anne-Lise GOURIOU.

### OBJET : BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2023 – DECISION MODIFICATIVE N°3

Rapporteur : Monsieur Jean-Yves L'HOSTIS

Des modifications doivent être apportées au budget principal afin de prendre en compte un certain nombre de dépenses non prévues initialement dans le budget en section de fonctionnement.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser les mouvements budgétaires décrits dans le tableau ci-après :

Chapitre	Article, fonction, libellé article	Montant
012	article 64111, fonction 020, personnel titulaire : rémunération principale	- 36 000
66	Article 66111, fonction 01, intérêts	+ 3 000
014	Article 739116, fonction 020, Prélèvement au titre de l'article 55 de la loi S.R.U	+ 33 000
	<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT :</b>	<b>0</b>

Avis de la commission « Finances – Personnel – Administration Générale - Intercommunalité » : favorable à l'unanimité

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

AUTORISE les mouvements budgétaires décrits dans le tableau ci-dessous.

Chapitre	Article, fonction, libellé article	Montant
012	article 64111, fonction 020, personnel titulaire : rémunération principale	- 36 000
66	Article 66111, fonction 01, intérêts	+ 3 000
014	Article 739116, fonction 020, Prélèvement au titre de l'article 55 de la loi S.R.U	+ 33 000
	<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT :</b>	<b>0</b>

Fait en mairie, le 14 décembre 2023

Le Secrétaire de séance,  
Anne-Lise GOURIOU

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,  
Armel GOURVIL

